



Stratégie de développement durable de 2007-2009



www.tbs-sct.gc.ca

Le « développement durable » s'entend du développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans empêcher les générations futures de répondre aux leurs.

Il s'agit d'un concept en évolution constante reposant sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental, et tributaire, notamment, de la réalisation des objectifs suivants :

- a) l'intégration de l'environnement et de l'économie;
- b) la protection de la santé des Canadiens;
- c) la protection des écosystèmes;
- d) le respect des obligations internationales du Canada;
- e) la promotion de l'équité;
- f) une approche intégrée pour la planification et la prise de décisions, grâce à l'évaluation des solutions économiques en fonction de leurs effets sur l'environnement et les ressources naturelles, et l'évaluation des solutions écologiques en fonction de leurs effets sur l'économie;
- g) la prévention de la pollution;
- h) le respect de la nature et des besoins des générations à venir.

Source : *Loi sur le vérificateur général* (modifications de 1995)



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2004

N° de cat. : BT22-56/2007
ISBN 0-662-49662-0

Ce document est disponible en médias substituts et sur le site Web du
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca

Stratégie de développement durable de 2007-09



Table des matières

Sommaire	1
Introduction	2
Enjeux et priorités du SCT	2
Le SCT et le développement durable	2
I Contexte de la Stratégie de développement durable de 2007-2009	3
Leadership, orientation et directives	3
Consultations et mobilisation	3
Objectifs et réalisations	4
Leçons retenues	6
II Stratégie de développement durable de 2007-2009	8
Premier objectif : Contribuer à l'amélioration de la gestion et de la responsabilisation en matière de développement durable au gouvernement du Canada	8
Deuxième objectif : Faire progresser les priorités fédérales liées au développement durable	8
Troisième objectif : Améliorer l'intendance environnementale des opérations du SCT	11
III Cadre de gestion du rendement et de responsabilisation	24
Annexe : Rapport d'étape sur la Stratégie de développement durable de 2004-2006	25

Sommaire

La Stratégie de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2007-2009 s'articule autour de moyens qui visent à accroître la responsabilisation gouvernementale envers les Canadiens tant à court terme qu'à long terme. Le Conseil du Trésor préconise l'excellence de la gestion au sein du gouvernement du Canada grâce à une judicieuse gestion des dépenses de même qu'à l'élaboration et à la surveillance de la politique de gestion. La Stratégie de développement durable du SCT appuie le Conseil du Trésor dans l'atteinte de ces objectifs. Le SCT constitue en outre l'organisme responsable de la politique visant des priorités fédérales particulières en matière de développement durable. Il est par ailleurs déterminé à améliorer ses propres opérations à titre de petit ministère.

Le SCT a mis à jour sa Stratégie de développement durable afin de renforcer le rôle qu'il est appelé à jouer dans la surveillance de la politique de gestion et l'amélioration de la gestion du rendement. De 2007 à 2009, le SCT prendra les mesures suivantes :

- appuyer la présentation de rapports efficaces et équilibrés sur le développement durable qui seront soumis en temps opportun au Parlement ainsi qu'aux Canadiens;

- élaborer, le cas échéant, des directives relatives aux questions touchant le développement durable qui figurent dans les politiques du Conseil du Trésor;
- continuer d'améliorer les outils à l'appui de sa fonction d'analyse critique en y intégrant les enjeux du développement durable;
- aider les autres ministères et organismes à élaborer des moyens d'améliorer la gestion et la responsabilisation en matière de développement durable.

Par ailleurs, le SCT continuera de faire progresser les travaux effectués par le gouvernement fédéral sur les sites contaminés en collaboration avec Environnement Canada, de même que les travaux portant sur la gestion du parc automobile fédéral. De concert avec le ministère des Finances Canada et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, il entreprend la mise en œuvre de diverses mesures pour améliorer l'intendance environnementale de ses opérations.

Introduction

Le développement durable représente le moyen d'intégrer et d'assurer le contrôle des progrès accomplis dans la voie du développement durable pour les questions d'ordre environnemental, économique et social. Ce concept sert de fondement et de contexte pour relever les défis environnementaux et assurer le bien-être des générations de Canadiens actuelles et à venir.

Les modifications qui ont été apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* ont entraîné l'ajout de l'exigence législative de surveiller les progrès de ministères et organismes fédéraux désignés en matière de réalisation du développement durable et d'en faire rapport. La Stratégie de développement durable de 2007-2009 représente la quatrième stratégie soumise par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le SCT).

Le présent rapport, qui est une mise à jour de la stratégie de 2004-2006, passe en revue les progrès accomplis depuis 2004, fournit des objectifs révisés et des nouveaux engagements pour 2007-2009, et présente un cadre détaillé de gestion du rendement et de responsabilisation à l'appui du respect des engagements.

Enjeux et priorités du SCT

En 2006, le SCT a révisé ses priorités à titre de ministère afin de faire porter ses efforts sur les enjeux prioritaires du gouvernement du Canada, c'est-à-dire sur des moyens d'améliorer la responsabilisation en matière de gestion dans le secteur public et de respecter les engagements ayant été pris envers la population canadienne. Les moyens suivants servent à donner suite à ces enjeux :

- **amélioration des pratiques de gouvernance, de responsabilisation et de gestion** grâce à la *Loi fédérale sur la responsabilité* et à la présentation de rapports améliorés au Parlement, à l'initiative de renouvellement de l'ensemble de politiques, au perfectionnement continu du Cadre de responsabilisation de gestion et à la transformation des services;
- **renforcement de la gestion des dépenses et de la surveillance financière** grâce à la réforme du Système de gestion des dépenses et à l'amélioration de la gestion et de l'information concernant les programmes et les dépenses;
- **amélioration de la gestion interne du SCT** en renforçant le soutien accordé par le SCT au Conseil du Trésor grâce à une approche renouvelée pour les opérations du Conseil du Trésor et à d'autres améliorations donnant suite à l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion du SCT.

Le SCT et le développement durable

Le « développement durable » s'entend du développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans empêcher les générations futures de répondre aux leurs. Le SCT étant appelé à jouer deux rôles distincts, la « vision » qu'il s'est fixée en matière de développement durable s'énonce comme suit :

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada considère le développement durable comme une norme fonctionnelle. En d'autres termes, il en tient compte et l'inclut dans toutes ses activités, tant à titre d'organisme central chargé de surveiller la gestion pour l'ensemble des autres ministères et des organismes fédéraux qu'à titre de ministère chargé de gérer ses propres opérations.

I Contexte de la Stratégie de développement durable de 2007-2009

La Stratégie de développement durable de 2007-2009 prend d'abord en compte les conseils qu'Environnement Canada a fournis en matière d'objectifs fédéraux pour le développement durable et pour l'approche fédérale au plan de l'élaboration de stratégies de développement durable. Elle intègre aussi les conseils dispensés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui, de concert avec Environnement Canada et le SCT, fournit des directives propres à l'écologisation des opérations gouvernementales.

Intégrant la recommandation du rapport de 2006 de la commissaire à l'environnement et au développement durable, la stratégie se fonde sur les leçons retenues des défis liés à la mise en œuvre des engagements passés en matière de développement durable. Elle tire également profit de la collaboration avec d'autres ministères et organismes pour la mise au point de moyens plus efficaces et plus efficaces de soutenir les buts et les engagements.

Leadership, orientation et directives

Depuis l'élaboration de la Stratégie de développement durable de 2004-2006 du SCT, le leadership du développement durable a progressé. Environnement Canada a dirigé cette quatrième série de stratégies de développement durable et élaboré du matériel d'orientation qui énonce six objectifs fédéraux de développement durable à long terme. Les ministères et les organismes y auront recours, dans la mesure où ces objectifs s'inscrivent dans leurs mandats particuliers, de manière à accroître l'uniformité et la cohérence des stratégies de la présente série. Pour contribuer au progrès en matière d'écologisation des opérations gouvernementales, TPSGC a uni ses efforts à ceux du SCT et d'Environnement Canada en vue de mettre au point des directives de rendement en élaborant des orientations, en stimulant l'activité dans les secteurs clés et en améliorant la transparence et la détermination des tendances.

Consultations et mobilisation

Le SCT a mené de nombreuses activités de consultation et de mobilisation pour fournir des renseignements servant à élaborer la Stratégie de développement durable de 2007-2009. Ces activités ont permis de partager des idées, de connaître les attentes ainsi que d'élaborer des initiatives de collaboration.

Au nombre des activités qui ont été menées, il y a les suivantes : mise sur pied d'un groupe de travail intersectoriel interne et d'un groupe de travail interorganismes en raison des services ministériels partagés fournis au SCT, au ministère des Finances Canada et à l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHFPC). La Commission de la fonction publique du Canada (CFP) a également participé aux discussions concernant l'écologisation des opérations étant donné qu'elle partage des locaux avec ces organisations. De plus, le SCT a pris une part active à l'élaboration de directives relatives à la quatrième série de stratégies. Cette initiative était placée sous la direction d'Environnement Canada et de TPSGC et elle s'adressait aux exécutants tout autant qu'à la haute direction. Cette collaboration avec d'autres ministères et organismes a également pris la forme d'exposés

qui ont été offerts au Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable et aux groupes de travail et de soutien aux discussions. Ces activités permettront de définir le contexte des discussions entourant les engagements qui seront pris au cours des trois prochaines années.

Objectifs et réalisations

Le SCT a accompli des progrès en vue d'atteindre les trois objectifs qui ont été fixés pour 2004-2006. Au cours de cette période, il a confié à un secrétaire adjoint la responsabilité de faire respecter les engagements ministériels en matière de développement durable.

Premier objectif de 2004-2006 : Aider les ministères à se fixer et à atteindre des objectifs de développement durable, puis à établir des rapports à ce sujet

Le SCT a soutenu les ministères dans les efforts qu'ils ont déployés pour se fixer des objectifs et à atteindre des objectifs en matière de développement durable, puis à établir des rapports à ce sujet en les aidant à faire progresser la gestion horizontale des enjeux dans de nombreux secteurs.

Ces mesures fondamentales sont venues appuyer des approches permettant d'améliorer la gestion du rendement, approches qui pouvaient être adaptées afin de relever les défis de gestion associés à des dossiers horizontaux, comme le développement durable et l'écologisation des opérations gouvernementales. Le SCT a pris part par ailleurs à la mise sur pied du Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales à TPSGC de manière à apporter un soutien stratégique à l'engagement pris par le gouvernement fédéral d'écologiser ses opérations.

De plus, des initiatives ont été lancées pour mettre à jour et améliorer les rapports sur le développement durable. Les directives relatives à la présentation de renseignements sur les stratégies de développement durable dans les Rapports sur les plans et les priorités (RPP) et les Rapports ministériels sur le rendement (RMR) ont été révisées pour établir des liens avec les nouvelles directives fournies sur le développement durable ainsi que pour donner des précisions sur les plans liés aux objectifs de la Stratégie de développement durable et sur les progrès réalisés au cours de l'exercice. Le SCT a également évalué les RMR annuels en se fondant sur les principes de présentation de rapports et déposé le rapport intitulé *Le rendement du Canada : la contribution du gouvernement du Canada*. Ce rapport annuel peut aider les ministères à faire le point sur le développement durable d'un point de vue pangouvernemental.

Deuxième objectif de 2004-2006 : Faire progresser les priorités fédérales liées au développement durable

Lorsqu'il s'est acquitté de son rôle à titre de ministère responsable de politiques fédérales particulières, le SCT a axé ses activités sur l'amélioration de l'information concernant les sites contaminés et l'écologisation du parc automobile fédéral.

Le Répertoire des sites contaminés fédéraux (RSCF) désigne une base de données contenant des renseignements sur tous les sites contaminés fédéraux que le public peut consulter en direct. À l'heure actuelle, plus de 10 000 sites y sont inscrits.

Comme suite au budget de 2004 qui annonçait l'affectation de 3,5 milliards de dollars pour la remise en état de sites contaminés fédéraux, le SCT a collaboré étroitement avec Environnement Canada pour élaborer le Plan d'action accéléré pour les lieux fédéraux contaminés (PAALFC), qui a remplacé le plan d'action accéléré et a mis à profit l'expérience acquise. En qualité de bureau du budget, le SCT a assuré la surveillance de l'affectation des fonds du PAALFC aux organisations participantes.

Le programme du PAALFC témoigne d'un renforcement des mécanismes de gouvernance, de responsabilisation et de présentation de rapports, et se concentre tout particulièrement sur l'évaluation et l'assainissement d'un plus vaste éventail de sites contaminés, dont des sites plus petits de catégorie 1 et 2 et des sites confiés à la garde de sociétés d'État consolidées. Le SCT a continué de tenir à jour le Répertoire des sites contaminés fédéraux et, en mars 2006, il a lancé un système qui a été remanié de façon significative où des améliorations avaient été apportées à la présentation de rapports et du mappage ainsi qu'à une exigence plus rigoureuse en matière de certification des données.

Le SCT a apporté des améliorations appréciables aux politiques et aux pratiques de gestion du parc automobile. La *Politique sur les voitures de fonction* a été modifiée à deux reprises de manière à accroître sensiblement l'utilisation de véhicules et de carburants écologiques. De nouvelles directives de gestion du parc automobile ont également été rédigées pour promouvoir de meilleures pratiques de gestion du parc (et, ainsi, améliorer l'efficacité du fonctionnement du parc automobile fédéral) et pour améliorer les capacités de production de rapports sur les activités liées au parc automobile du gouvernement fédéral.

Grâce aux travaux menés par le SCT à l'égard de la *Politique sur les voitures de fonction*, le parc fédéral de voitures de fonction comportera sous peu uniquement des véhicules hybrides, des véhicules fonctionnant aux carburants de remplacement et des véhicules munis de moteurs à quatre cylindres fonctionnant aux carburants conventionnels et produisant peu d'émissions.

Le SCT a réalisé beaucoup d'autres activités pour informer les gestionnaires du parc au sujet des produits et des programmes d'écologisation (par exemple, l'interdiction de faire tourner les moteurs au ralenti et la conduite écologique), de même que pour encourager les ministères à se prévaloir de ceux-ci afin de réduire l'utilisation, les coûts de fonctionnement et les émissions des véhicules. Le SCT a en outre présidé le Comité interministériel de gestion du parc automobile, présenté les faits saillants des nouvelles directives de gestion du parc automobile aux gestionnaires de parcs ministériels et participé aux travaux de nombreux groupes interministériels, dont ceux portant sur l'écologisation des opérations gouvernementales.

**Troisième objectif de 2004-2006 :
Faire en sorte que les activités
du SCT soient plus inoffensives
sur le plan écologique**

Le SCT a saisi l'occasion de faire montre de son leadership en matière d'écologisation au gouvernement fédéral en s'affairant à écologiser ses propres opérations sur deux fronts clés : la réduction de la consommation des ressources et l'accroissement de la sensibilisation des employés, par l'entremise de la Direction des services ministériels (DSM). La DSM offre également des services au ministère des Finances Canada et l'AGRHFPC, et collabore avec la CFP, à titre de colocataire de L'Esplanade Laurier.

Des cibles précises ont été fixées, telles que l'augmentation de la proportion d'employés participant à la promotion continue des principes du développement durable (qui devrait atteindre 20 % à la fin de 2006) et l'augmentation du nombre de demandes de documents sur les initiatives, les politiques et les réalisations en matière d'écologisation (en hausse de 30 % à la fin de 2006).

La mise sur pied du Réseau d'écocivisme (encadré) constitue une des grandes réalisations. Il est composé d'employés du SCT, du ministère des Finances Canada, de l'AGRHFPC et de la CFP, qui unissent leurs efforts à l'échelle de leurs organisations respectives afin de regrouper les connaissances, l'expérience et les idées. Les efforts du Réseau ont porté sur l'accroissement de la sensibilisation des employés à la manière de concrétiser le développement durable en une réalité quotidienne.

L'union fait la force – Écocivisme

Le SCT a mis sur pied le Réseau d'écocivisme dans le cadre de sa stratégie de 2004-2006 afin de faire participer les employés à des activités de sensibilisation à l'environnement. Le Réseau a connu du succès à titre de « groupe de réflexion en matière d'écologisation » et a contribué au premier plan à l'élaboration d'analyses de rentabilisation pour des initiatives environnementales portant sur l'écologisation du milieu de travail.

Dans le cadre d'une stratégie de réduction de la consommation des ressources, le Réseau d'écocivisme a instauré un système pour mesurer le papier consommé par le SCT, le ministère des Finances Canada et l'AGRHFPC en 2004 afin d'arriver à une donnée de référence de l'utilisation du papier cette année-là, soit 7 815 boîtes. Au nombre des mesures de réduction de la consommation de papier, mentionnons le réglage de la fonction d'impression recto-verso normalisée sur les imprimantes en réseau et la rédaction de lignes directrices sur les pratiques d'impression, qui décrivent les pratiques exemplaires en matière d'impression et de photocopie. Ces initiatives ont permis de réduire la consommation de papier et, en 2005, 159 boîtes (795 000 feuilles) de moins ont été utilisées. D'autres projets, dont le projet pilote de vermicompostage, ont contribué à sensibiliser davantage les employés à la gestion des déchets.

De plus, la DSM a préconisé la mise en place d'un programme de recyclage pour éviter que des articles en papier, des canettes de métal, des bouteilles de verre et de plastique, des piles et des cartouches de toner ne soient acheminés vers les dépotoirs. Grâce à cette expérience, la DSM a obtenu des idées sur la manière de fixer de meilleures cibles de rendement et de trouver des moyens plus efficaces de mesurer le rendement.

Dans le cadre de la stratégie de 2004-2006, une formation sur l'approvisionnement écologique a été dispensée aux employés des achats et aux détenteurs de cartes d'achat. En tout, 19 % des détenteurs de cartes d'achat du SCT et de l'AGRHFPC, soit 36 détenteurs sur 190, ont suivi la formation. Le SCT a pu tirer profit de nouvelles idées pour faire progresser ses futurs travaux grâce à l'expérience acquise au plan des défis liés à l'accroissement de l'approvisionnement écologique.

D'autres précisions concernant les travaux menés sont fournies dans le rapport d'étape sur la Stratégie de développement durable de 2004-2006, qui est joint en annexe.

Leçons retenues

La mise en œuvre des stratégies précédentes a permis au SCT d'acquérir de l'expérience et de se familiariser avec des perspectives nouvelles sur la manière dont il peut faire progresser davantage la cause du développement durable.

À titre d'exemple, il convient de **préciser le rôle que le SCT doit jouer en matière de gestion des enjeux du développement durable**. Il importe de reconnaître que les fondements du rôle que le SCT est appelé à jouer dans nombre de secteurs de politiques et de programmes reposent sur l'élaboration et la surveillance de la politique de gestion. Il s'agit souvent d'un rôle de facilitation, étant donné que le SCT n'assume pas la responsabilité des opérations dans beaucoup de domaines.

L'amélioration de la présentation de rapports et de la gestion axée sur les résultats pourrait jouer un rôle important afin de soutenir la mise en place de meilleures approches pour le développement durable, ce qui permettrait aux ministères de formuler des approches efficaces de gestion de leurs priorités et engagements en matière de développement durable.

Les initiatives de renouvellement des politiques peuvent en outre fournir quelques occasions pour rendre l'environnement plus favorable au développement durable.

L'intégration du développement durable aux examens de l'élaboration des politiques et programmes fédéraux pourrait appuyer l'atteinte des objectifs stratégiques du gouvernement du Canada.

II Stratégie de développement durable de 2007-2009

Le SCT a élaboré sa stratégie pour les trois prochaines années en tenant compte des réalisations de la période de 2004 à 2006, de ses priorités et responsabilités et des documents d'orientation fournis pour la quatrième série de stratégies. Les objectifs de 2004-2006 ont été mis à jour afin d'y intégrer de nouvelles responsabilités au plan du développement durable.

La commissaire à l'environnement et au développement durable a demandé au SCT de dépasser le statu quo, ce qui représente pour lui autant de défis que d'occasions. La présente stratégie est centrée sur les moyens d'intégrer le développement durable aux activités et opérations quotidiennes du SCT.

Les faits saillants des engagements à l'appui des objectifs qui ont été mis à jour sont présentés ci-après, tandis que les engagements particuliers et les mesures du rendement sont décrits dans le Cadre de gestion du rendement et de responsabilité, à partir de la page 18.

Premier objectif

Contribuer à l'amélioration de la gestion et de la responsabilisation en matière de développement durable au gouvernement du Canada

Appuyer l'élaboration de rapports efficaces et équilibrés sur le développement durable qui seront soumis en temps opportun au Parlement ainsi qu'aux Canadiens

Le SCT est résolu à appuyer l'élaboration de rapports efficaces et équilibrés sur le développement durable qui seront soumis en temps opportun au Parlement ainsi qu'aux Canadiens. Les parlementaires ont fait savoir qu'ils avaient besoin de renseignements plus simples et mieux intégrés, de rapports plus équilibrés, de liens plus clairs entre la planification et les rapports sur le rendement ainsi que d'aperçus plus détaillés et plus précis.

Le SCT entend apporter des améliorations continues aux directives en matière de présentation de rapports sur les stratégies de développement durable dans les Rapports sur les plans et les priorités (RPP) et les Rapports ministériels sur le rendement (RMR), directives qui seront également ajoutées aux documents d'orientation. Ces améliorations aideront les ministères à intégrer leurs objectifs en matière de développement durable à leurs RPP et RMR

et à y signaler les progrès qu'ils ont accomplis au cours de l'exercice en vue de respecter leurs engagements. Les renseignements sur les mesures du rendement et les liens avec la planification ministérielle permettront d'améliorer les rapports sur les activités fédérales en matière de développement durable qui sont présentés aux parlementaires.

Le SCT améliorera également ses rapports sur le développement durable du point de vue pangouvernemental notamment au moyen du document intitulé, *Le rendement du Canada*. Il s'agit d'un rapport déposé annuellement au Parlement qui donne un aperçu pangouvernemental des données sur les dépenses et le rendement et qui est présenté sous la forme d'une publication complète que les parlementaires et la population canadienne peuvent facilement consulter.

Se servir de l'initiative de renouvellement de l'ensemble de politiques pour mieux intégrer les enjeux du développement durable

Les politiques du Conseil du Trésor prévoient un certain nombre de mécanismes de gestion et de surveillance efficaces des opérations gouvernementales, tout en contribuant au premier plan à la réalisation de progrès dans d'autres secteurs stratégiques. Par l'entremise de ses politiques, le Conseil du Trésor (groupe de ministres), est responsable des pouvoirs des ministres et administrateurs généraux en matière de gestion, et ce, dans le dessein de traiter du risque pangouvernemental. On compte actuellement quelque 180 politiques et 280 autres instruments stratégiques (telles que des directives, des lignes directrices et des normes).

L'initiative de renouvellement de l'ensemble de politiques du Conseil du Trésor illustre parfaitement le concept de la gestion « moderne ». Elle énonce notamment des exigences et des obligations de responsabilisation particulières qui complètent le Cadre de responsabilisation de gestion en vue de déterminer des attentes de haut niveau en matière de gestion.

L'initiative de renouvellement de la série de politiques :

- réussit à rationaliser les politiques et à en ramener le nombre de 180 à moins de 50;
- simplifie les politiques afin de les rendre plus conviviales et plus cohérentes;
- annule les politiques désuètes (et, au besoin, les remplace par d'autres moyens de réaliser les objectifs);
- prend en considération les répercussions de la mise en œuvre des politiques sur les ministères (exigences en matière de rapports);
- facilite l'accès aux politiques sur Internet.

À titre d'exemple, les politiques du SCT en matière de gestion des biens immobiliers et des acquisitions sont en voie d'être transformées en une source complète d'orientation stratégique pour la série de politiques sur la gestion des actifs et services acquis. Ces travaux d'amélioration continus de la gestion des politiques pourraient donner l'occasion de faire progresser le dossier du développement durable grâce aux documents d'orientation comme ceux portant sur les pratiques d'acquisition.

Continuer d'améliorer les outils à l'appui de la fonction d'analyse critique du SCT

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada appuie le président du Conseil du Trésor en exécutant une fonction d'« analyse critique » qui intervient au moment de l'examen des présentations concernant la réglementation et des présentations au Conseil du Trésor qui sont soumises par les ministères et les organismes. Des outils tels les directives et les occasions et documents d'apprentissage soutiennent cette fonction.

Il est à noter que les directives courantes visant l'examen des deux genres de présentations sont nombreuses et exhaustives. Par exemple, les enjeux cernés par les évaluations environnementales stratégiques doivent, le cas échéant, être prises en compte dans le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation aux stades de la publication préalable et de la publication finale dans la *Gazette du Canada* et dans les présentations au Conseil du Trésor. Le SCT est résolu à examiner les documents d'orientation de ces présentations et, au besoin, à les réviser pour s'assurer que les enjeux du développement durable sont dûment pris en compte dans l'examen et l'évaluation des présentations.

De plus, le SCT fournit des occasions de formation et d'apprentissage. Conscient du fait que l'apprentissage peut servir à la fois de moteur du changement et de contribution à la gestion efficace, il a renouvelé son programme de formation et d'apprentissage pour veiller à ce que les employés demeurent au courant des développements, des occasions et des résultats des leçons retenues. Les (nouvelles) priorités courantes (page 2) servent à situer le renforcement de l'apprentissage ciblé et permanent dans un contexte précis afin

d'informer les employés des changements, de soutenir le perfectionnement professionnel et de continuer de se conformer aux objectifs stratégiques du SCT.

Même si l'engagement qui a été pris dans la Stratégie de développement durable de 2004-2006 de former les analystes du SCT n'a pas été respecté, le travail de base qui a été effectué au cours de la période en question a permis néanmoins d'accroître les occasions de formation. Le SCT unira ses efforts à ce chapitre à ceux d'autres ministères et organismes et collaborera avec les divers intervenants du milieu lors d'événements ou de la production de documents conjoints d'apprentissage (par exemple, conférenciers invités et listes de contrôle), le cas échéant. Ainsi, il travaillera de concert avec d'autres ministères et l'École de la fonction publique du Canada pour concevoir et diffuser le matériel de formation sur le développement durable du gouvernement du Canada. Ces efforts viseront l'accroissement des niveaux de sensibilisation et de compréhension afin de relever la qualité de l'analyse et du dialogue en matière de défis du développement durable que doit relever le gouvernement fédéral, au sein du SCT tout autant que dans le cadre des travaux menés avec d'autres ministères et organismes.

Le SCT se rapprochera de la vision qu'il s'est fixée de faire du développement durable une norme fonctionnelle en révisant les directives concernant les présentations et en offrant de nouvelles possibilités d'apprentissage et de formation.

Soutenir le leadership en matière de développement durable

Environnement Canada et TPSGC ont dirigé l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable et l'écologisation des opérations du gouvernement fédéral. Ces rôles et responsabilités viendront à échéance au cours de la période de 2007 à 2009.

Pour donner suite à la recommandation qui est formulée dans le rapport de 2006 de la commissaire à l'environnement et au développement durable, le SCT s'engage à aider Environnement Canada et TPSGC à élaborer des approches et à mettre au point des outils pour améliorer la gestion du développement durable et l'écologisation des opérations gouvernementales au niveau fédéral, ainsi que pour améliorer la responsabilisation à cet égard.

Deuxième objectif

Faire progresser les priorités fédérales liées au développement durable

En sa qualité d'organe administratif du « conseil de gestion » du gouvernement fédéral, le SCT s'est fixé comme but de veiller à ce que des normes, des attentes et des exigences claires soient établies à l'intention de la direction du secteur public et à ce que le rendement soit surveillé. Même si le SCT assume un rôle principal en vue de la communication de directives stratégiques globales, c'est aux ministères qu'il incombe de mettre en œuvre les engagements particuliers. Par exemple, le Conseil du Trésor est chargé de maintenir et de mettre à jour la politique relative aux acquisitions, mais c'est TPSGC qui est responsable de mettre en œuvre la *Politique d'achats écologiques*.

Les travaux réalisés pour certains volets du domaine des actifs et des services acquis à l'égard desquels le SCT assume le leadership – à savoir les sites contaminés et la gestion du parc automobile – ont permis de faire progresser la réalisation de priorités fédérales particulières au plan du développement durable. Le SCT continuera de déployer des efforts dans les secteurs des sites contaminés et de la gestion du parc automobile tout en fournissant du leadership dans d'autres secteurs de la politique de gestion du Conseil du Trésor en tenant compte d'un tel contexte opérationnel, de ses priorités actuelles ainsi que de l'expérience acquise à la suite de ses réalisations dans le cadre de la stratégie de 2004-2006.

Remettre en état les sites contaminés

Dans le cadre de sa capacité de surveillance des politiques, le SCT aide Environnement Canada à mettre en œuvre le Plan d'action accéléré pour les lieux fédéraux contaminés (PAALFC). Outre le maintien du cadre stratégique sous-jacent (qui sera inclus dans la série de politiques sur les biens et les services acquis du Conseil du Trésor), le SCT administre la base de données centrale, c'est-à-dire le Répertoire des sites contaminés fédéraux (RSCF).

Au cours des trois prochaines années, le SCT s'engage à prendre les mesures suivantes :

- surveiller l'administration du programme du PAALFC pour en assurer la conformité aux principes de gestion des lieux contaminés contenus dans le Cadre stratégique pour la gestion des actifs et des services acquis (à compter de novembre 2006);
- collaborer à la tenue et à la mise à jour du RSCF avec les ministères ayant la garde de biens immobiliers;
- lancer le portail Web sur les sites contaminés fédéraux d'ici mars 2007 pour faire en sorte que les Canadiens disposent d'un accès à des renseignements exhaustifs sur le programme des sites contaminés fédéraux du gouvernement;
- soutenir le partage des expériences et des pratiques exemplaires au sein de la collectivité des sites contaminés fédéraux en participant à l'atelier national sur les sites contaminés fédéraux qui aura lieu au printemps 2008;
- assurer l'administration efficace de la réserve de programme du PAALFC conformément au rôle en matière de bureau du budget qu'assume le SCT;

- soutenir et aider Environnement Canada lors de la préparation des rapports annuels sur le PAALFC et mener une évaluation formative du programme en 2007-2008.

Étendre la portée de la politique et de la surveillance en matière de gestion du parc automobile

Le SCT assure un leadership stratégique de la gestion du parc automobile fédéral dans le cadre du portefeuille des actifs fédéraux. Étant donné la portée de ce leadership stratégique, peu de progrès autres que ceux accomplis entre 2004 et 2006 sont possibles. Quoi qu'il en soit, le SCT continuera de soutenir les ministères et les organismes fédéraux pour qu'ils réalisent des progrès en ce qui a trait à leurs stratégies relatives aux parcs automobiles durables, et ce, grâce à des activités de facilitation.

Troisième objectif

Améliorer l'intendance
environnementale des opérations
du SCT

Comparativement à de nombreux ministères fédéraux, le SCT est un petit ministère sans services d'exécution (encadré). Le SCT et d'autres ministères et organismes sont locataires d'un même immeuble et, à ce titre, il est déterminé à minimiser l'incidence de ses opérations quotidiennes sur le plan environnemental.

Les orientations et les directives sur l'écologisation des opérations gouvernementales ont étayé et modelé l'approche du SCT en matière d'intendance environnementale pour ses opérations et de ses engagements en vue de faire progresser ce dossier.

Les engagements qui ont été pris envers l'écologisation pour 2007-2009 résultent d'initiatives placées sous l'égide de la Direction des services ministériels et font intervenir le SCT, le ministère des Finances Canada et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHFPC). Ces engagements ont par ailleurs été évalués par la Commission de la fonction publique (CFP), qui partage des locaux à L'Esplanade Laurier. Ils marquent le début de la mise en place d'une nouvelle approche qui vise l'accroissement de l'efficacité des initiatives d'écologisation.

Consommation d'énergie dans les immeubles

Le SCT est à même d'atténuer l'incidence de ses opérations en diminuant sa consommation d'énergie, ce qui réduira la production de gaz à effet de serre, allégera la demande d'électricité et sera prudente sur le plan financier. En collaborant avec les colataires et le ministère ayant la garde de biens immobiliers, TPSGC, il peut apporter des changements éconergétiques à l'exploitation de l'immeuble et à la manière dont travaillent les employés qui y sont hébergés.

Le SCT s'engage à prendre des mesures pour réduire sa consommation d'énergie dans les immeubles en élaborant et en mettant en œuvre un plan d'économie d'énergie. Pour ce faire, il préparera notamment une campagne de sensibilisation dans le cadre de laquelle

Partage de locaux et possibilités d'écologisation

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada compte 1 334 employés, dont 88 % travaillent dans la région de la capitale nationale et 70 % dans l'immeuble de L'Esplanade Laurier, au centre-ville d'Ottawa. Il partage des locaux avec le ministère des Finances Canada, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et la Commission de la fonction publique. Il partage également son parc de six véhicules de fonction avec le ministère des Finances Canada. Certains des employés du SCT travaillent dans d'autres immeubles à Ottawa, et 33 employés dans 11 bureaux régionaux.

Le partage des locaux à L'Esplanade Laurier fournit une occasion unique d'adopter une approche de collaboration en matière d'écologisation des opérations, d'abord dans cet édifice puis dans les autres immeubles.

les possibilités d'accroître l'efficacité énergétique seront examinées avec les employés de L'Esplanade Laurier et, de plus en plus, dans d'autres immeubles.

Parc automobile

Le SCT partage un parc de six véhicules de fonction avec le ministère des Finances Canada, ce qui lui permet d'assumer le leadership en matière de saines pratiques de planification, d'acquisition et de gestion du parc.

Le SCT s'engage à réduire de 15 % (selon les données de référence concernant la composition du parc pour l'année civile 2005) les émissions de gaz à effet de serre (GES) par kilomètre parcouru par chaque véhicule en achetant du carburant à base d'éthanol (lorsqu'il est disponible), en augmentant la participation des employés aux cours de conduite écologique et préventive et en respectant la Directive sur la gestion du parc automobile : Voitures de fonction du SCT.

Approvisionnement écologique

À l'instar de tous les ministères et organismes, le SCT a la possibilité de réduire l'incidence de ses opérations sur le plan environnemental en achetant des biens et services écologiques. Il y a deux principaux moyens de faire des choix en matière d'acquisitions, soit assurer un suivi approprié des achats et former les employés qui sont chargés des achats.

Le SCT continuera de dispenser une formation sur l'approvisionnement écologique, comme il l'a fait en 2004-2006. La Direction des services ministériels s'engage plus précisément à augmenter le nombre d'achats de produits et de services écologiques en offrant des cours sur l'approvisionnement écologique aux gestionnaires du matériel et aux employés chargés des achats (100 % d'ici 2008) ainsi qu'aux détenteurs de cartes d'achat (60 % d'ici 2009). À titre de complément de cette initiative, la DSM achèvera l'élaboration d'une modification commune du système de gestion financière (SAP – SIGFM, Système intégré de gestion des finances et du matériel), en collaboration avec Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et le ministère de la Justice Canada, afin que les employés chargés des achats et des finances

de ces organisations soient en mesure de suivre l'approvisionnement écologique dans tous les secteurs de marchandises et d'établir les rapports requis.

Grâce au soutien accru qui est accordé à l'approvisionnement écologique, la DSM s'engage à augmenter de 50 % d'ici 2009 la proportion d'achats écologiques d'ameublement de bureau lorsque de nouvelles possibilités d'aménagement existent ou se présentent et lorsque la configuration des locaux le permet.

En outre, la DSM mettra au point un programme pilote de réduction du nombre d'appareils à usage unique, comme un photocopieur, une imprimante, une imprimante couleurs, un numériseur et un télécopieur distincts liés en réseau, en combinant toutes ces fonctions dans un seul appareil géré centralement. Ce programme multifonctions pour la gestion de documents comprendrait un programme de réduction de l'impression permettant d'économiser les cartouches de toner, l'énergie, et les dépenses d'appui, de même que de mettre en place des normes d'aménagement et des programmes de sensibilisation et d'encouragement.

Sensibilisation à l'environnement

La mise sur pied d'un Réseau d'écocivisme afin de faire participer les employés à des activités de sensibilisation à l'environnement a constitué un élément clé de la stratégie de 2004-2006 du SCT. Le Réseau d'écocivisme, un réseau interministériel qui est composé d'employés du SCT, du ministère des Finances Canada, de l'AGRHFPC et de la CFP, a connu du succès à titre de groupe de réflexion en matière d'écologisation. De plus, il a contribué au premier plan à l'élaboration d'analyses de rentabilisation pour des initiatives

environnementales portant sur l'écologisation du milieu de travail. Le SCT s'engage à appuyer les efforts de la DSM pour faire augmenter de 25 % le nombre de membres du Réseau d'écocivisme et fournir aux membres davantage de possibilités de participer aux premières étapes de la réalisation des initiatives environnementales dans le milieu de travail.

Réduction des déchets

La sensibilisation accrue des employés, la fourniture de bacs accessibles et une signalisation claire sont au nombre des moyens qui peuvent être utilisés pour augmenter la proportion de déchets qui ne sont pas envoyés dans les dépotoirs de l'actuel programme de recyclage des produits en papier, des canettes de métal, des bouteilles de plastique et de verre, des piles, des cartouches de toner.

Le SCT s'engage à soutenir les efforts de la DSM pour améliorer le programme de recyclage à L'Esplanade Laurier, de sorte que 75 % des déchets ne soient pas envoyés dans les dépotoirs d'ici 2007, et à signaler les progrès réalisés à ce chapitre par rapport aux niveaux de 2004. Conformément aux lignes directrices de TPSGC, la DSM élaborera et mettra en œuvre un programme de compostage pour éviter que des déchets tels que les essuie-mains en papier et les rebuts alimentaires soient acheminés vers les dépotoirs. De plus, elle s'efforcera d'accroître le recours aux programmes de reprise pour assurer l'élimination adéquate des déchets toxiques et dangereux.

Gestion environnementale

Il est essentiel d'adopter des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour soutenir l'intégration du développement durable au processus décisionnel. Le SCT appuiera la DSM et travaillera de concert avec les autres colocataires pour mettre en œuvre un système de gestion environnementale (SGE). Le SGE désigne un système de gestion des enjeux et incidences environnementaux dans la conduite des opérations ministérielles. Il est axé sur les acquisitions, la gestion des déchets, l'utilisation de l'eau et de l'énergie, les parcs automobiles et le perfectionnement des ressources humaines.

Le SGE fournira un cadre pour les pratiques et les procédures, la documentation, la communication ainsi que l'évaluation du rendement sur le plan environnemental tout en contribuant à faciliter l'accès à l'information sur le rendement au plan environnemental et en améliorant la responsabilisation interne. Il appuiera également l'intendance environnementale proactive en permettant au SCT de passer de la gestion de la conformité et de la résolution de problèmes au contrôle et à la prévention des dommages environnementaux.

III Cadre de gestion du rendement et de responsabilisation

Dans le cadre de la quatrième série de stratégies de développement durable, le gouvernement fédéral s'est attaché à élaborer une série de six buts en matière de développement :

- qualité de l'air;
- qualité de l'eau;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- développement durable et utilisation des ressources naturelles;
- collectivités durables;
- gouvernance du développement durable.

Ces objectifs intègrent en complétant la série d'objectifs d'écologisation des opérations gouvernementales.

En leur décrivant le soutien que les activités ministérielles apportent aux buts et objectifs plus vastes que le gouvernement fédéral en matière de développement durable, nous devrions, nous l'espérons, aider les Canadiens à mieux comprendre comment les travaux menés par le gouvernement fédéral veillent à l'amélioration constante de notre qualité de vie. De même, si nous améliorons davantage la coordination des efforts qui sont déployés par les divers intervenants du gouvernement fédéral, nous contribuerons de ce fait à renforcer la responsabilisation, à suivre plus adéquatement le rendement pangouvernemental, ainsi qu'à orienter et à stimuler les activités dans certains secteurs clés.

Vous trouverez un complément d'information sur les objectifs fédéraux en matière de développement durable et sur l'écologisation des opérations gouvernementales en consultant le site www.sdinfo.gc.ca.

Le SCT a recensé un certain nombre d'activités qui appuient les progrès qui ont été réalisés en vue d'atteindre les objectifs fédéraux en matière de développement durable. Le modèle logique, créé par Environnement Canada, sert de structures fondamentales autour desquelles le SCT a articulé sa propre approche pour soutenir le rendement et la responsabilisation.

La responsabilisation à l'égard du respect envers les engagements en matière de développement durable revêt une importance capitale. Le Cadre de gestion du rendement et de responsabilisation (CGRR) qui suit décrit les engagements particuliers, établit des mesures et attribue les responsabilités dans ces domaines. Il a été conçu afin de recenser clairement les objectifs, les engagements et les mesures du rendement du SCT en ce qui a trait aux objectifs fédéraux en matière de développement durable et d'écologisation des opérations gouvernementales.

Comment interpréter le CGRR

Les zones en grisé du CGRR représentent les buts et objectifs généraux du gouvernement en matière de développement durable et d'écologisation des opérations gouvernementales, tandis que les zones sur fond blanc désignent les buts, les engagements et les mesures du rendement du SCT.

Cadre de gestion du rendement et de responsabilisation

Stratégie de développement durable de 2007-2009

Premier objectif

Contribuer à l'amélioration de la gestion et de la responsabilisation en matière de développement durable au gouvernement du Canada

Buts et objectifs fédéraux du développement durable

Le premier objectif du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada est conforme à l'objectif suivant du gouvernement fédéral : *renforcer la gouvernance et le processus décisionnel fédéraux en vue d'appuyer le développement durable* (objectif fédéral n° VI en matière de développement durable) et plus précisément de son objectif visant des *structures et processus organisationnels à l'appui d'objectifs significatifs en matière de développement durable* (objectif fédéral n° VI.1 en matière de développement durable).

Résultats et cibles pangouvernementaux	Engagements	Mesures du rendement	Obligations redditionnelles
<i>Les engagements de la stratégie de développement durable sont intégrés aux principaux processus de planification et de présentation de rapports des ministères et organismes.</i> (objectif fédéral n° VI.1.1 en matière de développement durable)	1.1. Le SCT appuiera l'élaboration de rapports efficaces et équilibrés sur le développement durable qui seront soumis en temps opportun au Parlement ainsi qu'aux Canadiens.	Directives améliorées sur les stratégies de développement durable pour les Rapports sur les plans et les priorités (RPP) et les Rapports ministériels sur le rendement (RMR). Augmentation des liens avec les objectifs fédéraux en matière de développement durable dans les RPP et les RMR. <i>Date cible : 2008</i>	Directeur exécutif, Division de la revue du changement climatique et du développement durable
		Rapports améliorés sur le développement durable d'un point de vue pangouvernemental (p. ex., par l'entremise du <i>Rendement du Canada</i>). <i>Date cible : 2008</i>	Directeur exécutif, Division de la revue du changement climatique et du développement durable Directeur principal, Division de la responsabilisation et des rapports au Parlement
<i>Des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour intégrer le développement durable au processus décisionnel.</i> (objectif fédéral n° VI.1.2 en matière de développement durable)	1.2. Le SCT exigera des centres d'orientation qu'ils tiennent compte des enjeux du développement durable lors du renouvellement des politiques du Conseil du Trésor.	Le développement durable fait partie des considérations associées à l'initiative de renouvellement de l'ensemble de politiques dans les documents d'orientation pour la rédaction de politiques. <i>Date cible : mars 2007</i>	Directeur exécutif, Direction du renouvellement des politiques (secrétaire adjoint, Secteur des priorités ministérielles, de la planification et du renouvellement des politiques)

Résultats et cibles pangouvernementaux	Engagements	Mesures du rendement	Obligations redditionnelles
	<p>1.3 Le SCT continuera d'améliorer les outils afin d'appuyer sa fonction d'analyse critique en faisant en sorte que les enjeux du développement durable soient pris en compte.</p> <p>1.4 Le SCT aidera les ministères à concevoir des moyens pour améliorer la gestion et la responsabilisation en matière de développement durable.</p>	<p>Révision des documents d'orientation des présentations (p. ex., guides sur la préparation de présentations au Conseil du Trésor et de présentations concernant la réglementation). <i>Date cible : décembre 2007</i></p> <p>Les occasions d'apprentissage et les documents sur la gestion du développement durable destinés aux employés du SCT ont été définis et élaborés en collaboration avec d'autres ministères et organismes, dans la mesure du possible. <i>Date cible : décembre 2008</i></p> <p>Le cas échéant, le SCT appuie Environnement Canada pour diriger les efforts afin d'améliorer les processus de gestion des stratégies de développement durable des ministères grâce à la mise au point d'outils de gestion. <i>Date cible : 2008</i></p> <p>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) reçoit, au besoin, le soutien du SCT pour diriger et améliorer la gestion de l'écologisation des opérations gouvernementales du gouvernement du Canada au moyen de l'élaboration d'outils de gestion. <i>Date cible : 2008</i></p>	<p>Directeur principal, Services ministériels (Centre des présentations et des documents du Cabinet)</p> <p>Directeur exécutif, Affaires réglementaires</p> <p>Directeur exécutif, Division de la revue du changement climatique et du développement durable</p> <p>Directeur exécutif, Division de la revue du changement climatique et du développement durable</p> <p>Directeur exécutif, Planification stratégique (apprentissage et gestion des connaissances)</p> <p>Directeur exécutif, Division de la revue du changement climatique et du développement durable</p> <p>Directeur exécutif, Division de la revue du changement climatique et du développement durable</p>

Deuxième objectif

Faire progresser les priorités fédérales liées au développement durable

Buts et objectifs fédéraux du développement durable

Cet objectif du SCT est conforme à un certain nombre d'objectifs fédéraux en matière de développement durable et à certains objectifs particuliers à l'écologisation des opérations gouvernementales, et les appuie. Il appuie les objectifs fédéraux du développement durable pour la qualité de l'environnement (objectif fédéral n° III en matière de développement durable). Il est également conforme à l'objectif du gouvernement fédéral concernant les collectivités durables (objectif fédéral n° IV en matière de développement durable) et à l'objectif de *réduire les risques pour la santé humaine et la santé des écosystèmes que posent des substances nocives (y compris remise en état des sites contaminés fédéraux)* (objectif fédéral n° IV.3 en matière de développement durable).

Buts et objectifs de l'écologisation des opérations gouvernementales (EOG)

Le deuxième objectif du SCT est également conforme à l'un des trois objectifs de l'EOG, à savoir *être un chef de file dans la gestion du parc automobile pour que la planification, l'acquisition, la gestion et l'aliénation des véhicules soient effectuées de façon à réduire au minimum les effets néfastes sur l'environnement* (objectif de l'EOG) et de son objectif connexe d'*améliorer le rendement environnemental du parc automobile du gouvernement du Canada* (objectif de l'EOG), et il appuie ces but et objectif.

Résultats et cibles pangouvernementaux	Engagements	Mesures du rendement	Obligations redditionnelles
<i>Les émissions sont réduites.</i> (objectif fédéral n° III.3.1 en matière de développement durable)	2.1 Le SCT continuera de diriger des activités offertes aux membres de la collectivité fédérale (p. ex., ateliers, séances d'information sur les pratiques exemplaires, symposiums) visant à définir les progrès technologiques et les possibilités relatives à la gestion du parc automobile fédéral.	Amélioration des possibilités d'apprentissage grâce à des ateliers, des séances et des symposiums. <i>Date cible : en permanence</i>	Directeur exécutif, Direction générale des actifs et des services acquis
<i>Réduire les risques pour la santé humaine et la santé des écosystèmes que posent des substances nocives (y compris remise en état des sites contaminés fédéraux).</i> (objectif fédéral n° IV.3.2 en matière de développement durable)	2.2 Le SCT offre aide et soutien à Environnement Canada pour la surveillance de la mise en œuvre du Plan d'action accéléré pour les lieux fédéraux contaminés (PAALFC) et la présentation de rapports à cet égard en maintenant le cadre stratégique sous-jacent et en tenant le Répertoire des sites contaminés fédéraux (RSCF) en fonction des données sur les sites et la responsabilité qui ont été fournies et certifiées par les ministères ayant la garde de biens immobiliers de même que pour l'administration des volets financiers du programme conformément au rôle de bureau du budget du SCT.	L'administration du PAALCF est contrôlée pour assurer sa conformité aux principes de gestion des sites contaminés contenus dans le Cadre stratégique pour la gestion des biens et des services acquis. <i>Date cible : en permanence</i> Le RSCF, y compris les données sur la responsabilité financière associée aux sites contaminés, sera tenu et mis à jour en fonction des données qui ont été fournies et certifiées par les ministères ayant la garde de biens immobiliers. <i>Date cible : en permanence</i>	Directeur exécutif, Direction générale des actifs et des services acquis

Résultats et cibles pangouvernementaux	Engagements	Mesures du rendement	Obligations redditionnelles
		<p>Administration financière efficace de la réserve du PAALFC conformément au rôle de bureau du budget du SCT. <i>Date cible : en permanence</i></p> <p>Aide et soutien fournis à Environnement Canada pour la préparation des rapports annuels du PAALFC et la tenue d'une évaluation de programme formative en 2007-2008. <i>Date cible : en permanence</i></p> <p>Le portail Web sur les sites contaminés fédéraux sera lancé pour faire en sorte que les Canadiens aient accès à des renseignements exhaustifs sur le Programme accéléré des lieux fédéraux contaminés. <i>Date cible : mars 2007</i></p> <p>Participation à l'atelier national sur les sites contaminés fédéraux de 2008 pour appuyer le partage des expériences et des pratiques exemplaires parmi les membres de la collectivité des sites contaminés fédéraux. <i>Date cible : printemps 2008</i></p>	

Troisième objectif

Améliorer l'intendance environnementale des opérations du SCT

Buts et objectifs fédéraux en matière de développement durable

Ce troisième objectif* appuie plusieurs buts et objectifs fédéraux, dont les objectifs fédéraux du développement durable pour la qualité de l'environnement (objectif fédéral n° III en matière de développement durable) et l'objectif visant les *collectivités durables* (objectif fédéral n° IV en matière de développement durable) et son objectif connexe de *promouvoir une qualité environnementale élevée dans les collectivités* (objectif fédéral n° IV.3 en matière de développement durable). Il est également directement conforme à l'objectif fédéral de *renforcer la gouvernance et le processus décisionnel fédéraux en vue d'appuyer le développement durable* (objectif fédéral n° VI en matière de développement durable) et de son objectif connexe visant des *structures et processus organisationnels à l'appui d'objectifs significatifs en matière de développement durable* (objectif fédéral VI.1 en matière de développement durable).

* Le troisième objectif a été élaboré en collaboration avec le ministère des Finances Canada et l'AGRHFPC. Ces trois organisations partagent des engagements et des mesures du rendement communs ; la responsabilisation est confiée à une seule entité commune, la Direction des services ministériels (DSM).

Buts et objectifs de l'écologisation des opérations gouvernementales (EOG)

Le troisième objectif est conforme aux trois objectifs prioritaires de l'EOG et à leurs objectifs connexes (qui, pour leur part, sont conformes aux objectifs fédéraux). Le troisième objectif soutient plus précisément les secteurs prioritaires suivants de l'EOG :

- le but *d'être un chef de file dans la gestion du parc automobile pour que la planification, l'acquisition, la gestion et l'aliénation des véhicules soient effectuées de façon à réduire au minimum les effets néfastes sur l'environnement* et l'objectif connexe de *réduire les émissions de GES et d'autres émissions dans l'air des immeubles dont le gouvernement fédéral est propriétaire ou locataire;*
- le but *d'être un chef de file dans la gestion du parc automobile pour que la planification, l'acquisition, la gestion et l'aliénation des véhicules soient effectuées de façon à réduire au minimum les effets néfastes sur l'environnement* et l'objectif connexe *d'améliorer le rendement environnemental du parc automobile du gouvernement du Canada;*
- le but *d'être un chef de file en intégrant des facteurs de rendement environnemental dans le processus d'achats, notamment dans la planification, l'acquisition, l'utilisation et l'aliénation* et l'objectif connexe de *maximiser l'utilisation des achats pour protéger l'environnement et soutenir le développement durable.*

Cet objectif est également conforme à d'autres possibilités recensées par l'EOG : *optimiser la réduction de la mise au dépotoir/taux de réduction pour protéger et soutenir le développement durable.*

Résultats et cibles pangouvernementaux	Engagements	Mesures du rendement	Obligations redditionnelles
<i>Les ministères et organismes locataires collaboreront avec le propriétaire des installations pour établir des cibles valables et pour trouver des moyens de mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). (EOG)</i>	3.1 La Direction des services ministériels (DSM) réduira de 5 % les émissions de GES de L'Esplanade Laurier (LEL) en élaborant et en instaurant un plan d'économie de l'énergie et une campagne de sensibilisation pour examiner et favoriser les occasions d'accroître l'efficacité énergétique à LEL et dans les autres immeubles occupés.	Le pourcentage de réduction des émissions de GES dans tous les immeubles occupés par des employés du Ministère est indiqué dans un rapport annuel, fondé sur les chiffres des charges des services publics pour LEL en 2005-2006 (2007-2009).	Sous-ministre adjoint, DSM

Résultats et cibles pangouvernementaux	Engagements	Mesures du rendement	Obligations redditionnelles
<i>Réduire de 15 % par rapport aux niveaux de 2002-2003 les émissions de GES par voiture-kilomètre du parc automobile ministériel d'ici 2010. (EOG)</i>	3.2 La DSM réduira de 15 % les émissions de GES par voiture-kilomètre du parc automobile ministériel.	Moyenne annuelle des émissions de GES par voiture-kilomètre, selon des données de référence de la composition du parc automobile pour l'année financière 2005-2006. <i>Date cible : 2009</i>	Sous-ministre adjoint, DSM
<i>Pour tous les véhicules routiers du gouvernement fédéral, on achètera des carburants à l'éthanol, lorsque cela est possible. (EOG)</i>	3.3 La DSM exigera que la direction du parc automobile utilise des carburants à l'éthanol; 90 % du carburant acheté pour les véhicules routiers fédéraux contiendront de l'éthanol.	Pourcentage des carburants à l'éthanol achetés pour les véhicules routiers fédéraux, selon les données de référence pour l'année financière 2005-2006. <i>Date cible : 2007</i>	Sous-ministre adjoint, DSM
<i>Réduire de 15 % par rapport aux niveaux de 2002-2003 les émissions de GES par voiture-kilomètre du parc automobile ministériel d'ici 2010. (EOG)</i>	3.4 La DSM veillera à ce que les conducteurs des véhicules du parc automobile aient suivi des cours de conduite écologique et préventive.	Tous les conducteurs (100 %) ont suivi des cours de conduite écologique et préventive, selon les données de référence pour l'année financière 2005-2006. <i>Date cible : décembre 2007</i>	Sous-ministre adjoint, DSM
<i>Les collectivités canadiennes participent activement à la mise en place de saines pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, à des initiatives d'intendance et à des activités de conservation de la biodiversité. (objectif fédéral n° IV.3.1 en matière de développement durable)</i>	3.5 La DSM accordera un soutien permanent au Réseau d'écocivisme, augmentera de 25 % le nombre de membres de ce dernier et améliorera les possibilités pour les employés de participer à des activités environnementales à la base.	Le nombre de membres du Réseau d'écocivisme augmente de 25 %, des initiatives environnementales sont mises en œuvre et les résultats environnementaux connexes sont recensés. <i>Date cible : 2009</i>	Sous-ministre adjoint, DSM
<i>Mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour intégrer le développement durable au processus décisionnel. (objectif fédéral n° VI.1.2 en matière de développement durable)</i>	3.6 La DSM élaborera et mettra en œuvre un système de gestion environnementale (SGE) partagé pour le SCT, le ministère des Finances Canada (Fin) et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHFPC), ainsi qu'en collaboration avec la Commission de la fonction publique (CFP).	La DSM mène à bon terme une vérification interne du SGE (SCT, Conseils et Vérification Canada ou Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales). <i>Date cible : septembre 2009</i>	Sous-ministre adjoint, DSM

Résultats et cibles pangouvernementaux	Engagements	Mesures du rendement	Obligations redditionnelles
<p><i>Tous les gestionnaires du matériel et tous les employés chargés des achats assistent à une formation sur les achats écologiques, soit par le biais du Programme de perfectionnement professionnel et de certification axé sur les compétences pour les collectivités chargées des achats, de la gestion du matériel et des biens immobiliers du SCT soit dans le cadre d'autres cours portant sur les achats écologiques, offerts par le gouvernement fédéral. (EOG)</i></p>	<p>3.7 La DSM élaborera et offrira une formation mise à jour sur les achats écologiques à tous les gestionnaires du matériel et à tous les employés chargés des achats et à 60 % des détenteurs de cartes d'achat.</p>	<p>Rapport annuel sur le pourcentage de gestionnaires du matériel, d'employés chargés des achats et de détenteurs de cartes d'achat ayant reçu la formation. Tous les gestionnaires du matériel et tous les employés chargés des achats assistent à une formation sur les achats écologiques. <i>Date cible : 2008</i> 60 % des détenteurs de cartes d'achat assistent à une formation sur les achats écologiques. <i>Date cible : 2009</i></p>	<p>Sous-ministre adjoint, DSM</p>
<p><i>Fixer au moins trois objectifs en matière d'achats écologiques sur trois ans. (EOG)</i></p>	<p>3.8 La DSM augmentera de 50 % les achats écologiques d'ameublement de bureau lorsque de nouvelles possibilités d'aménagement existent ou surgissent et lorsque la configuration des locaux le permet.</p>	<p>Rapports annuels sur le nombre de contrats signés, sur les quantités acquises et sur la valeur monétaire des contrats, et énoncés des résultats touchant l'environnement en se servant des achats totaux de meubles durant l'année financière 2005-2006 comme données de référence. <i>Date cible : 2009</i></p>	<p>Sous-ministre adjoint, DSM</p>
	<p>3.9 La DSM coordonnera l'ajout d'un champ au SAP (SIGFM) pour faciliter le suivi des achats écologiques et les rapports connexes.</p>	<p>Rapports annuels sur le nombre de contrats signés, sur les quantités acquises et sur la valeur monétaire des contrats, et énoncés des résultats touchant l'environnement. <i>Date cible : 2009</i></p>	<p>Sous-ministre adjoint, DSM</p>
	<p>3.10 La DSM élaborera un programme pilote multifonctions pour la gestion des documents qui réduirait la nécessité d'acheter un photocopieur, une imprimante, une imprimante couleurs et un numériseur (et peut-être un télécopieur) distincts liés en réseau.</p>	<p>Rapports annuels sur le nombre de contrats signés, sur les quantités acquises et sur la valeur monétaire des contrats, et énoncés des résultats touchant l'environnement (c'est-à-dire, au plan énergétique), des économies au plan du soutien de la GI-TI et de la satisfaction du personnel de soutien de la GI-TI au moyen de sondages ou d'entrevues. <i>Date cible : 2008</i></p>	<p>Sous-ministre adjoint, DSM</p>

Résultats et cibles pangouvernementaux	Engagements	Mesures du rendement	Obligations redditionnelles
<p><i>Gérer les déchets de bureau en mettant l'accent sur la réduction des déchets envoyés aux dépotoirs. (EOG)</i></p>	<p>3.11 La DSM collaborera avec TPSGC pour amener à 75 % la proportion de déchets de LEL et des autres immeubles occupés par des employés qui ne sont pas envoyés dans les dépotoirs en remaniant et en instaurant un programme de recyclage à jour, y compris des améliorations des programmes de reprise et de traitement des matières dangereuses.</p> <p>3.12 Un programme de compostage sera élaboré et mis en œuvre (qui pourrait inclure les essuie-mains de papier et les rebuts alimentaires).</p>	<p>Le SCT présentera des rapports sur le pourcentage de déchets qui ne sont pas envoyés dans les dépotoirs en fonction des données de référence de la vérification des déchets qui a été menée en 2004 à LEL. <i>Date cible : 2007</i></p> <p>Un programme de compostage conforme aux lignes directrices de TPSGC est instauré. <i>Date cible : 2007</i></p>	<p>Sous-ministre adjoint, DSM</p> <p>Sous-ministre adjoint, DSM</p>

Annexe

Rapport d'étape sur la Stratégie de développement durable de 2004-2006

Premier objectif

Aider les ministères à se fixer et à atteindre des objectifs en matière de développement durable, puis à établir des rapports à ce sujet

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
<p>Pratiques de gestion améliorées : préciser les grandes lignes des attentes et des indicateurs pour une gestion judicieuse des ressources gouvernementales</p>	<p>Évaluer la possibilité d'intégrer la capacité des ministères à élaborer et à mettre en œuvre les principes du développement durable dans les opérations et l'analyse des politiques.</p>	<p>Une évaluation pour déterminer si le développement durable peut être intégré aux attentes et aux indicateurs du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) et comment procéder pour ce faire.</p>	<p>Directeur, Division de l'environnement et des transports</p> <p><i>Échéance : décembre 2004</i></p>	<p>Une évaluation a été menée. Le « développement durable » ne figure pas dans le CRG de 2006 à titre d'élément distinct (comme c'est le cas de nombreux autres engagements de la politique publique) mais, à l'instar du changement climatique, il s'inscrit dans l'évaluation de l'efficacité des contributions extraorganisationnelles, à titre d'initiative horizontale.</p>
<p>Gestion horizontale : mettre de l'avant des activités axées sur le leadership dans le cadre d'initiatives horizontales clés et élaborer une perspective pangouvernementale à l'égard des dépenses et du rendement</p>	<p>Collaborer avec d'autres ministères pour garantir l'exactitude des rapports sur les dépenses et les résultats, des cadres de mesure et de rapport, des cadres de gestion et d'évaluation des risques, des systèmes de gestion et de la structure de gouvernance.</p>	<p>On dispose d'une vue d'ensemble détaillée des dépenses et des objectifs du gouvernement à l'égard du changement climatique, d'un fonds documentaire amélioré pour l'élaboration des politiques et les rapports publics grâce à un système de mesure uniforme et rigoureux, et d'un nouveau système de gouvernance.</p>	<p>Directeur, Division de l'environnement et des transports</p> <p><i>Échéance : mars 2004</i></p>	<p>Ces travaux relèvent maintenant du directeur exécutif, Division de la revue du changement climatique et du développement durable. L'initiative de revue du changement climatique a recueilli des données pluriannuelles complètes se rapportant aux finances et au rendement pour 106 programmes relatifs au changement climatique, ce qui comprend des liens avec les structures des architectures de programmes ministériels. Les résultats de l'examen ont servi à élaborer une méthodologie de pondération et de classement, après consultation des ministères qui sont chargés du changement climatique. Les données sur les finances et le rendement ont été entrées dans un système d'information de bureautique pour la gestion du rendement axé sur le Web qui facilitera à l'avenir la surveillance de la gestion des finances et du rendement qu'exerceront les ministères et organismes centraux sur les programmes composant ce dossier horizontal, ainsi que la présentation de rapports connexes.</p>

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
<p>Eau : établir un barème pour les dépenses et les résultats</p>	<p>Activités liées à l'eau : Diriger la collecte de renseignements sur les politiques et les programmes axés sur l'eau auprès de tous les ministères fédéraux participants, sous la gouverne du Comité interministériel des SMA sur l'eau (CISE).</p> <p>Évaluer le succès de l'approche et en déterminer l'application à d'autres dossiers horizontaux clés ayant trait au développement durable.</p>	<p>Le CISE dispose d'une solide base de données sur les politiques et les programmes pour guider l'élaboration d'une nouvelle politique fédérale sur l'eau</p>	<p>Directeur, Division de l'environnement et des transports</p> <p><i>Échéance : février 2004</i></p> <p><i>Échéance : mars 2004</i></p>	<p>Un modèle de saisie des données sur le Web a été créé et un inventaire des activités liées à l'eau (dépenses et résultats) de 16 ministères a été dressé.</p> <p>Les résultats ont été présentés au CISE en juin 2004, puis à la commissaire à l'environnement et au développement durable en juillet et en septembre 2004.</p> <p>L'expérience obtenue grâce à cette étude a servi à l'élaboration des approches horizontales utilisées pour le changement climatique et l'écologisation des opérations gouvernementales.</p>
<p>Initiative fédérale Prêcher par l'exemple (IFPE) : établir un barème pour les dépenses et les résultats</p>	<p>Activités liées à l'IFPE : De concert avec la collectivité de l'IFPE, examiner la valeur de l'élaboration de cadres des dépenses et des résultats pour préciser davantage les initiatives permettant de lutter contre la pollution et de protéger l'environnement tout en laissant le gouvernement s'acquitter de ses tâches.</p> <p>Sous réserve d'une entente, travailler avec la collectivité de l'IFPE pour amorcer l'élaboration d'un cadre de gestion du rendement et de responsabilisation pour l'IFPE.</p>	<p>Décisions relatives à la valeur de l'élaboration de cadres des dépenses et des résultats pour l'IFPE.</p> <p>Un cadre sera mis en place pour que les activités de l'IFPE de tous les ministères visent un but commun et reposent sur des mesures et sur une stratégie de rapport sur les résultats dont on aura convenu.</p>	<p>Directeur, Division de l'environnement et des transports</p> <p><i>Échéance : mars 2004</i></p> <p><i>Échéance : janvier 2005</i></p>	<p>Dans le cadre de l'examen du changement climatique, les programmes de l'IFPE ont été évalués et cotés quant à leur efficacité et à leur efficience au plan des coûts pour l'atteinte des objectifs.</p> <p>Un soutien essentiel a été fourni à la mise sur pied du Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Un cadre de l'écologisation des opérations gouvernementales a également été élaboré à titre de programme de bureautique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ fournir au gouvernement, et avec le temps aux citoyens, des renseignements à jour sur les programmes et dépenses du gouvernement fédéral en matière d'écologisation des opérations gouvernementales;

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
<p>Analyse des programmes et des politiques : élargir la capacité des analystes du SCT d'inclure le développement durable dans leurs activités</p>	<p>Activités d'analyse des programmes et des politiques : Recenser des occasions d'intégrer les considérations liées au développement durable aux activités des analystes du SCT.</p> <p>Faire l'essai pilote d'un programme de formation avec le concours d'analystes de la Division de l'environnement et des transports du Secteur économique du SCT.</p> <p>Par suite d'une évaluation de cet essai, déterminer la pertinence et l'orientation d'un programme permanent pour tous les analystes du SCT.</p>	<p>Le cas échéant, les considérations liées au développement durable sont intégrées aux activités des analystes du SCT.</p>	<p>Directeur, Division de l'environnement et des transports</p> <p><i>Échéance : mars 2004</i></p> <p><i>Échéance : janvier 2005</i></p> <p><i>Échéance : juin 2005</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ fournir un aperçu complet du rendement de tous les programmes fédéraux liés à l'écologisation des opérations gouvernementales dans le dessein de faire progresser plus rapidement ce dossier; ■ mener un projet pilote sur une nouvelle approche de gestion des enjeux horizontaux à l'échelle du gouvernement. <p>Des possibilités de formation ont été examinées et recensées.</p> <p>L'essai pilote n'a pas été élaboré.</p> <p>Les travaux entrepris ont confirmé l'utilité de l'élaboration de possibilités particulières pour les analystes du SCT. De plus, les responsables d'une initiative de collaboration interministérielle ont commencé à mettre au point une formation pangouvernementale, qui sera dispensée entre 2007 et 2009.</p>
<p>Rapports : améliorer les rapports aux parlementaires et au public</p>	<p>Rapport sur les plans et les priorités (RPP) : Fournir, chaque automne, aux ministères et aux organismes des lignes directrices sur l'élaboration de leur RPP du printemps et sur la façon de faire rapport sur leurs plans qui englobent des stratégies de développement durable.</p>	<p>L'application de lignes directrices appropriées fait en sorte que les ministères fournissent des rapports exacts sur leurs plans ayant trait au développement durable.</p>	<p>Chef, Division des opérations des dépenses et des prévisions budgétaires</p> <p><i>Échéance : chaque automne</i></p>	<p>Des directives relatives aux RPP ont été rédigées; elles comprenaient des lignes directrices sur les rapports concernant la Stratégie de développement durable. Les ministères ont été invités à fournir des précisions sur les buts et objectifs et sur les cibles à long terme, sur la manière dont ils les aident à atteindre leurs</p>

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
	<p>Rapport ministériel sur le rendement (RMR) : Collaborer avec les ministères pour améliorer les rapports sur les initiatives horizontales liées au développement durable.</p> <p>Fournir aux ministères et aux organismes des lignes directrices sur l'élaboration de leur RMR de l'automne et sur la façon de faire rapport sur leur rendement en regard des stratégies de développement durable.</p>	<p>La commissaire à l'environnement et au développement durable examine les rapports ministériels sur le développement durable. Des résultats favorables indiquent que l'approche du SCT consistant à fournir un cadre et un gabarit pour que les ministères fassent rapport sur le développement durable est appropriée et se traduit par une amélioration des rapports ministériels.</p> <p>Des lignes directrices appropriées assurent l'exactitude des rapports ministériels sur le rendement à l'égard du développement durable.</p>	<p>Directeur principal, Division de la gestion des résultats horizontaux, Direction de la gestion axée sur les résultats</p> <p><i>Échéance : chaque printemps</i></p> <p>Directeur principal, Division des stratégies de gestion des résultats, Direction de la gestion axée sur les résultats</p> <p><i>Échéance : chaque printemps</i></p>	<p>résultats stratégiques ministériels, sur les cibles pour la période visée par le rapport, sur les progrès jusqu'à présent et sur les rajustements éventuels.</p> <p>La base de données en direct sur les résultats horizontaux, qui contient les données financières et non financières réelles et prévues sur les initiatives horizontales, a été maintenue. Un examen de la base de données, qui a comporté des consultations auprès de chercheurs parlementaires et de représentants ministériels, a été mené à l'été 2006, et des améliorations ont été apportées à l'automne 2006.</p> <p>Voir également les résultats à la rubrique « Gestion horizontale ».</p> <p>Des directives relatives aux RMR ont été rédigées; elles comprenaient des lignes directrices sur les rapports concernant la Stratégie de développement durable. Les ministères ont été invités à fournir des précisions sur les buts et objectifs et sur les cibles à long terme, sur la manière dont ils les aident à atteindre leurs résultats stratégiques ministériels, sur les cibles pour la période visée par le rapport, sur les progrès jusqu'à présent et sur les rajustements éventuels.</p>

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
	<p>Évaluer les RMR chaque année suivant les principes d'établissement de rapport qui ont été élaborés en consultation avec les ministères, le Bureau du vérificateur général, les parlementaires, des experts de l'extérieur et d'autres intervenants pour jauger les améliorations et déterminer les grands secteurs auxquels il convient d'accorder plus d'attention et de fournir plus de directives.</p> <p>Le rendement du Canada : Collaborer avec les ministères pour renforcer les résultats stratégiques et les domaines d'activités horizontales en faisant état de l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux des activités gouvernementales et les tendances sur la qualité de vie au Canada.</p>	<p>Des évaluations annuelles aident les ministères à améliorer leurs rapports sur le rendement.</p> <p>Le Rendement du Canada traite de façon exacte de l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux des activités du gouvernement.</p>	<p>Directeur principal, Division des stratégies de gestion des résultats, Direction de la gestion axée sur les résultats</p> <p><i>Échéance : chaque automne</i></p> <p>Directeur principal, Division de la gestion des résultats horizontaux, Direction de la gestion axée sur les résultats</p> <p><i>Échéance : chaque automne</i></p>	<p>Une évaluation d'un échantillon de RMR est menée chaque année, selon les principes de présentation de rapports. Les constatations générales faisant état de pratiques exemplaires et de secteurs à améliorer sont partagées avec les ministères au cours des séances de lancement annuelles ou des séances d'information lorsque de nouvelles lignes directrices sont publiées.</p> <p>Le rendement du Canada est déposé chaque année. Il sert de mécanisme de présentation de rapports sur le développement durable du point de vue pangouvernemental.</p> <p>Il incombe maintenant au directeur principal, Section de la responsabilisation et des rapports au Parlement, de présenter ce rapport.</p>

Deuxième objectif

Faire progresser les priorités fédérales liées au développement durable

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
<p>Plan d'action accéléré pour les lieux fédéraux contaminés (PAALFC) : gérer et restaurer les sites contaminés fédéraux</p>	<p>Sites contaminés : De concert avec Environnement Canada, gérer la mise en œuvre du PAALFC. Le SCT et Environnement Canada feront état des progrès au Cabinet et recommanderont des approches prospectives.</p>	<p>Le SCT et Environnement Canada font rapport au Cabinet des progrès touchant la gestion du PAALFC et recommandent une approche prospective.</p>	<p>Directeur exécutif, Direction de la politique des biens immobiliers et du matériel</p> <p><i>Échéance : 31 mars 2008</i></p>	<p>De concert avec Environnement Canada, le SCT a géré l'administration des fonds du PAALFC pour 2003-2005 (plus de 500 évaluations de sites et 57 projets de remise en état ont été financés). Dans la foulée de l'annonce contenue dans le budget de 2004, le SCT a travaillé en étroite collaboration avec Environnement Canada pour concevoir un nouveau programme sur les sites contaminés, le faire approuver par le Cabinet et le mettre en œuvre au printemps 2005.</p>

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
	<p>Administrer le budget du PAALFC et surveiller la mesure dans laquelle les ministères se conforment à la <i>Politique de gestion des sites contaminés fédéraux</i>.</p> <p>Tenir et mettre à jour le Répertoire fédéral des sites contaminés (RSCF).</p>	<p>On surveille le respect de la <i>Politique de gestion des sites contaminés fédéraux</i> pour s'assurer que les ministères et les organismes s'y conforment.</p> <p>Le SCT tient systématiquement à jour le RSCF pour que les Canadiens aient accès aux données les plus récentes.</p>	<p><i>Échéance : en permanence</i></p> <p><i>Échéance : en permanence</i></p>	<p>Le SCT administre les fonds du programme et exerce une surveillance dans l'exécution de son rôle de bureau du budget, et il veille à ce que les améliorations du programme soient conformes à ses exigences stratégiques. Les plans ministériels de gestion des sites contaminés sont examinés. Le SCT participe activement à des groupes de travail interministériels.</p> <p>Le SCT administre et surveille en permanence les renseignements dans le RSCF en se servant de normes relatives aux intrants et au contrôle de la qualité. Une refonte en profondeur a été amorcée en mars 2006. Au nombre des nouvelles caractéristiques, on trouve de nouveaux champs de données signalées annuellement, le mappage et des rapports sur les sites suspects. Une attestation annuelle de l'exhaustivité et de l'exactitude des données fournies par les ministères gardiens a été exigée.</p>
<p>Gestion du parc automobile : réduire les répercussions environnementales du parc automobile fédéral</p>	<p>Gestion du parc automobile : Mettre à jour et regrouper la <i>Politique sur les véhicules automobiles</i> et la <i>Politique sur les voitures de fonction</i> en une seule politique afin de promouvoir l'utilisation de véhicules éconergétiques et de carburants écologiques pour les besoins du parc automobile fédéral.</p>	<p>La nouvelle politique consolidée favorise l'utilisation de véhicules éconergétiques et de carburants écologiques pour les besoins du parc automobile fédéral.</p>	<p>Directeur exécutif, Direction de la politique des biens immobiliers et du matériel</p> <p><i>Échéance : décembre 2004</i></p>	<p>Le SCT a modifié la <i>Politique sur les voitures de fonction</i> afin d'augmenter sensiblement le recours à des véhicules éconergétiques et à des carburants écologiques pour le parc des voitures de fonction. De nouvelles directives pour la gestion du parc automobile ont été rédigées afin de remplacer les politiques courantes dans le cadre d'une nouvelle série de politiques qui sont entrées en vigueur en novembre 2006. Ces politiques visent à promouvoir de meilleures pratiques de gestion du parc automobile du point de vue de l'efficacité et de l'environnement.</p>

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
	<p>Rencontrer les gestionnaires ministériels du parc automobile et diffuser périodiquement <i>Parlons parc</i>, une publication virtuelle conçue pour fournir des renseignements et des pratiques exemplaires facilitant ainsi une gestion responsable du parc automobile fédéral.</p> <p>Présider un comité interministériel chargé d'améliorer la gestion du parc automobile, et tenir des ateliers annuels pour faire connaître la politique améliorée et les pratiques de gestion durable du parc automobile.</p> <p>Surveiller les progrès technologiques touchant les carburants de remplacement et la gestion des parcs automobiles, et transmettre cette information aux autres ministères et aux organismes.</p>	<p><i>Parlons parc</i> fait en sorte que tous les gestionnaires ministériels du parc automobile soient informés des pratiques exemplaires.</p> <p>Un atelier annuel permet de faire connaître la politique consolidée et les pratiques exemplaires.</p> <p>Le cas échéant, le SCT diffuse à tous les gestionnaires du parc automobile fédéral des renseignements sur les progrès technologiques touchant les carburants de remplacement.</p>	<p><i>Échéance : en permanence</i></p> <p><i>Échéance : en permanence</i></p> <p><i>Échéance : en permanence</i></p>	<p>Le SCT a rencontré périodiquement des gestionnaires de parcs automobiles ministériels au lieu de publier le bulletin <i>Parlons parc</i>. Il promeut les pratiques exemplaires de la gestion du parc automobile grâce à différents événements et rencontres, à des exposés sur les initiatives et les produits écologiques, à des affichages, à des journées de découverte concernant les véhicules écologiques et à des programmes comme ceux interdisant la marche au ralenti des moteurs et les cours de conduite écologique.</p> <p>Le SCT a présidé le Comité interministériel de gestion du parc automobile, présenté aux gestionnaires des parcs automobiles les faits saillants des nouvelles directives de gestion des parcs automobiles et participé à de nombreux autres groupes interministériels, dont ceux s'occupant de l'écologisation des opérations gouvernementales. Le SCT a joué un rôle de chef de file pour la préparation et de la tenue d'ateliers annuels à l'intention de gestionnaires de parcs automobiles.</p> <p>Le SCT a encouragé les ministères à exécuter des activités écologiques et a soutenu les développements technologiques, comme les unités motrices et de chauffage auxiliaires pour réduire la marche au ralenti des moteurs, ainsi que la technologie sans fil pour saisir des données sur le parc automobile afin d'augmenter les capacités de production de rapports. Ces développements représentent des outils habilitants qui réduisent les coûts d'utilisation et de fonctionnement ainsi que les émissions des véhicules.</p>

Troisième objectif

Faire en sorte que les activités du Secrétariat soient plus inoffensives sur le plan écologique

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
<p>Réduction de la consommation des ressources : élaborer et mettre en œuvre une Stratégie en ce sens pour l'ensemble des opérations du SCT</p>	<p>Réduction de la consommation des ressources : Mesurer le niveau actuel de la consommation des ressources au SCT.</p>	<p>Un barème pour mesurer la consommation de ressources est au point.</p>	<p>Champion du développement durable (secrétaire adjoint, Secteur économique) et sous-ministre adjoint, Direction des services ministériels</p> <p><i>Échéance : 2005</i></p>	<p>La Direction des services ministériels (DSM) surveille actuellement la consommation de papier dans les ministères (SCT, ministère des Finances Canada et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada), en se servant des données sur l'approvisionnement. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada surveille la consommation de services publics, notamment l'électricité, le gaz et l'eau ainsi que l'eau embouteillée.</p>
	<p>Utiliser le niveau actuel de consommation des ressources pour établir des cibles et mesurer les progrès; élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour réduire la consommation des ressources.</p>	<p>Une stratégie pour réduire la consommation de ressources est en place.</p>	<p><i>Échéance : 2005</i></p>	<p>Une stratégie sur la consommation des ressources mettant l'accent sur la réduction de l'utilisation de l'énergie et du papier que font les ministères et de leur production de déchets solides a été élaborée.</p>
	<p>Envisager de créer un système permettant de surveiller et d'accroître la proportion des produits et des services plus écologiques.</p>	<p>Un système permettant de surveiller et d'accroître la proportion des produits et des services plus écologiques est en place.</p>	<p><i>Échéance : 2006</i></p>	<p>La DSM s'est associée à TPSGC pour élaborer et donner un programme de formation sur les achats écologiques à l'intention des détenteurs de cartes d'achat des ministères. Le Système de gestion intégré des finances et du matériel du ministère a été modifié afin qu'il assure le suivi des achats écologiques et en fasse rapport. D'autres outils et types de soutien peuvent devoir être élaborés pour augmenter les achats écologiques et présenter des rapports sur ces achats.</p>

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Obligations redditionnelles	Résultats en octobre 2006
Hausse du niveau de sensibilisation : encourager les employés à minimiser les répercussions environnementales des activités du SCT	Activités de sensibilisation : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour inciter les employés à faire une réalité du développement durable en milieu de travail.	Les employés contribuent à faire du développement durable en milieu de travail une réalité.	Champion du développement durable (secrétaire adjoint, Secteur économique) et sous-ministre adjoint, Direction des services ministériels	Le Réseau d'écocivisme, mis sur pied à l'automne 2004, a contribué à un certain nombre de projets environnementaux en milieu de travail. Les travaux se poursuivent afin d'augmenter sa capacité de fournir aux employés davantage de possibilités de participer à des activités d'écologisation à la base dans leurs propres milieux de travail.
	Porter à 20 % ¹ la proportion d'employés promouvant en permanence les principes du développement durable au travail et dans la collectivité.	Proportion haussée à 20 %.	<i>Échéance : 2006</i>	La participation à des initiatives et événements environnementaux avalisés par le SCT a augmenté de 9,33 % de 2003 à 2006.
	Accroître de 30 % ² le nombre de demandes de documents sur les initiatives, les politiques et les réalisations d'écologisation.	Hausse de 30 %.	<i>Échéance : 2006</i>	Le nombre de visiteurs des pages Intranet sur l'écologisation de l'InfoSite du SCT et du ministère des Finances Canada a augmenté de 20 % de 2003 à 2004-2005. On procède actuellement à la compilation des statistiques de 2005-2006.
	Rechercher des occasions d'aider d'autres ministères à encourager leurs employés à contribuer à rendre le milieu de travail plus écologique.	Le SCT aide d'autres ministères à promouvoir un milieu de travail plus écologique.	<i>Échéance : en permanence</i>	Le SCT, le ministère des Finances Canada, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et la Commission de la fonction publique soutiennent le Réseau d'écocivisme et collaborent dans le cadre d'activités d'écologisation du milieu de travail.

¹ Par rapport aux 12 % d'employés qui ont pris part à une activité approuvée par le SCT en 2003.

² Par rapport aux 1 300 demandes de renseignements de ce genre reçues par le biais du site intranet « Écologisation » en 2002-2003.